



ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

DURÉE

- ▶ Entre 10 et 20 heures d'accompagnement en session de 2 heures

PRÉREQUIS

- ▶ Avoir un minimum d'une année d'expérience professionnelle à temps plein en rapport avec le titre ou diplôme demandé

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Chefs d'entreprise artisanale, conjoint collaborateur ou conjoint associé, auxiliaire familial, salariés, demandeurs d'emploi

VALIDATION

- ▶ Suite à la décision du jury

HORAIRE

- ▶ Calendrier établi en fonction des disponibilités du bénéficiaire

LIEUX

- ▶ Laxou, Brier

OBJECTIF

- ▶ Accompagner le candidat dans le processus d'obtention du diplôme de l'Education Nationale dans les métiers du secteur artisanal ou du titre de qualification professionnelle du secteur des métiers enregistré au RNCP par la VAE

CONTENU

Accompagnement personnel visant à :

- ▶ L'identification du diplôme correspondant à son expérience
- ▶ La sélection de ses activités les plus représentatives en regard du référentiel du diplôme visé
- ▶ La structuration de sa réflexion sur son expérience
- ▶ L'organisation de la présentation de son témoignage écrit
- ▶ La description, à l'explicitation et à l'analyse des éléments constitutifs de ses activités
- ▶ La justification de ses pratiques par l'explication des stratégies qu'il mobilise en situation de travail
- ▶ L'intelligibilité et la clarification de son argumentaire

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Face à face individuel :

- ▶ Accompagnement à la constitution du livret 1 VAE (recevabilité de la demande)
- ▶ Accompagnement à l'élaboration du livret 2 VAE (description, analyse de l'expérience)
- ▶ Préparation à l'entretien avec le jury VAE



TARIF

▶ A partir de 50 €/ heure pour l'accompagnement à l'élaboration du livret 2

- Prise en charge possible, sous conditions*, par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est pour les chefs d'entreprise inscrits au RM, leurs conjoints collaborateurs ou leurs conjoints associés. Pour les associés, nous consulter.

- Autres publics : nous consulter

* Eligibilité de la demande conformément aux modalités de prise en charge du Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est

▶ Pour les titres du secteur des métiers

- 250 € de participation aux frais de jury pour le passage de l'ensemble des modules du titre

- 50 € de participation aux frais de jury par module dans le cas d'une inscription en demande de validation partielle

www.cma-nancy.fr

geraldine-jaisel@cm-nancy.fr • 03 83 95 60 44

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle

4 rue de la Vologne • 54520 LAXOU

☎ 03 83 95 60 60 • Fax 03 83 95 60 30

